



MANAGEMENT
DE LA CONSTRUCTION



Ordonnancement - Pilotage - Coordination



LES OFFRES DE SERVICE DE GBI ONT POUR MISSION L'ORDONNANCEMENT, LE PILOTAGE ET LA COORDINATION.

PRÉAMBULE

"L'ordonnancement, la coordination et le pilotage du chantier ont respectivement pour objet :

- A /** D'analyser les tâches élémentaires portant sur les études d'exécution et les travaux, de déterminer leurs enchaînements ainsi que leur chemin critique par des documents graphiques ;
- B /** D'harmoniser dans le temps et dans l'espace les actions des différents intervenants au stade des travaux ;
- C /** Au stade des travaux et jusqu'à la levée des réserves dans les délais impartis dans le ou les contrats de travaux, de mettre en application les diverses mesures d'organisation arrêtées au titre de l'ordonnancement et de la coordination."

art. 10 du décret n°93-1268 du 29 novembre 1993



DANS LE CADRE DE L'OFFRE, GBI EST CHARGÉ DE LA MISSION DÉFINIE CI-APRÈS, DE L'ORDRE DE SERVICE JUSQU'À LA PHASE DE LEVÉE DE RÉSERVES, ET CONSISTANT :

EN PHASE DE PRÉPARATION :

- Examiner en détail les pièces contractuelles, en faire l'inventaire des contraintes et des points de vigilance.
- Analyser les tâches élémentaires nécessaires à la réalisation du projet, en définir l'enchaînement logique, et évaluer en concertation avec les intéressés les moyens à mettre en œuvre pour respecter le planning général souhaité par le maître d'ouvrage.
- Dresser le planning détaillé de la réalisation du chantier en identifiant les chemins critiques à surveiller.
- Planifier et coordonner dans le temps les études d'exécution et les validations de matériaux.
- Mettre en place le processus de diffusion des informations et circulation des documents.
- Mettre au point les relations interentreprises.



EN PHASE D'EXÉCUTION :

- Effectuer les réunions hebdomadaires avec les entreprises, rédiger et diffuser les comptes rendus, en coordination avec le maître d'œuvre.
- Veiller à l'effectivité de la mise en place des moyens humains et matériels déterminés lors des études d'ordonnancement.
- Procéder avec régularité à la vérification de la concordance de l'avancement effectif des travaux avec les objectifs du planning, avertir le maître d'ouvrage des défaillances éventuelles et le cas échéant répartir de manière appropriée les pénalités financières prévues aux contrats de travaux.
- Veiller à la coordination entre les différents intervenants, et mener les actions correctives lorsque nécessaire.

À LA RÉCEPTION :

- Assister le maître d'œuvre lors des visites préparatoires à la réception.
- Planifier les essais, les réceptions techniques et collecter les PV.
- Organiser, animer et contrôler l'exécution des levées des réserves.
- Proposer une répartition appropriée des éventuelles pénalités.



46, AVENUE OKBA - AGDAL - RABAT / TÉL. : +(212)6 14 68 83 73 / +(212)6 14 68 82 77

CONTACT@GBI-MANAGEMENT.COM

WWW.GBI-MANAGEMENT.COM